

ESPIRITO SANTO INTERNATIONAL S.A.

en faillite

Communiqué des curateurs

Numéro 11 : Date de dépôt des déclarations de créances

Les curateurs informent qu'ils accepteront des déclarations de créances reçues après le 30 juin 2016.

Les curateurs demandent aux créanciers de déposer leur déclaration de créances jusqu'au **31 octobre 2016**.

Pour le dépôt de leur déclaration de créances, les curateurs prient les créanciers d'utiliser uniquement le formulaire standard publié sur ce site et de joindre une documentation complète.

Les créanciers qui ont déjà déposé leur déclaration de créance ne sont pas tenus à déposer une nouvelle déclaration de créance.

Luxembourg, le 2 mai 2016

Les curateurs

Alain RUKAVINA

Paul LAPLUME